Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212902225-20260420-2026_04_20_08-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- *En exercice : 11*
- *Présents : 9*
- *Votants : 9*

L'an deux mille vingt-six, le vingt Avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Launay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Communal sous la présidence de **Monsieur CALVAR Gaël, Maire**

Date de la convocation : 07/04/2026

PRESENTS : MM Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
- Nelly QUINIO,
- Marie RIOUAL.

C. BRASSELET a été élu(e) secrétaire de séance.

OBJET :

Travaux de

Rénovation Eclairage Public

Amortissement et

Neutralisation

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le SDEF a procédé l'an dernier à des travaux de rénovation de 9 points lumineux sur la Commune. La participation financière de la Commune s'élève à 9.717,37 €.

Conformément aux normes de la M57, cette subvention au compte 204182 doit être amortie. Monsieur le Maire indique que la durée d'amortissement doit être la durée retenue par l'entité financée, à savoir 20 années.

Le Maire précise que cette durée d'amortissement sera appliquée aux opérations futures de même nature.

D'autre part, il informe les Conseillers que la M57 offre la possibilité de neutraliser cet amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'amortir** la subvention d'équipement versée au SDEF sur 20 années à compter de cet exercice, soit 485,86 €,
- **Que** les futurs travaux de même nature seront également **amortis sur cette même durée,** à savoir 20 années,
- **D'opter** pour la **neutralisation** de cet amortissement,
- Les crédits nécessaires seront prévus au Budget.

Vote :
- **Voix Pour :** 9
- **Abstention :** 0
- **Contre :** 0

Le Maire,
G. CALVAR,

MAIRIE DE PORT LAUNAY 29 - Finistère

Le Secrétaire,
C. BRASSELET,